

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 V 337** Vœu relatif à la publicité.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de contrôler la publicité dans l'espace public de notre municipalité en se dotant en 2011 d'un Règlement Local de Publicité ayant pour objectif de réduire d'environ 30% la densité publicitaire sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une immense majorité des Français trouvent la publicité envahissante (73%) et intrusive (85%), d'après une enquête TNS-SOFRES « publicité et société » publiée en 2013 ;

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer l'environnement visuel dans toutes les rues de Paris » et pour de proposer un encadrement plus important de la publicité dans l'espace public ;

Considérant qu'assurer la protection du cadre de vie de ses habitants et garder l'identité et le caractère de la ville doivent être dans les priorités d'une municipalité ;

Considérant par ailleurs la nécessité de développer un affichage associatif et d'opinion, et d'ailleurs l'article L581-13 du code de l'environnement et son décret d'application du 25 février 1982 impose à la Ville de Paris de se doter a minima de 1050 m<sup>2</sup> de surfaces consacrées à « l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif » ;

Considérant enfin que la communication d'un état des lieux complet des différentes formes de publicité présentes sur le territoire parisien (affiches publicitaires, préenseignes et enseignes, bâches, publicités lumineuses, publicités sur le mobilier urbain et les véhicules) et des recettes générées pour la Ville de Paris est nécessaire à une bonne information des conseillers-ères de Paris et, d'autre part, est un préalable à une démarche de libération de l'espace public ;

Aussi, sur proposition d'Yves Contassot, Pascal Julien, Jacques Boutault, Galla Bridier, David Belliard, Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu :

Qu'un état des lieux complet des différentes formes de publicité présentes à Paris (nombre de dispositif, surface totale par type de dispositif, durée et fin prévues des concessions) ainsi que des recettes générées pour la Ville de Paris par ces différents dispositifs publicitaires soit présenté en 1ère commission du Conseil de Paris, au cours du 1er trimestre 2015.